

**VOULOIR.  
POUVOIR.  
AGIR.**



**CONSEIL CENTRAL  
DES SYNDICATS  
NATIONAUX  
DE L'ESTRIE**

## Convocation

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Aux syndicats affiliés au Conseil central des syndicats nationaux de l'Estrie (CCSNE)

Bonjour,

La présente est pour vous convoquer à la prochaine assemblée générale qui aura lieu :

**Jeudi 8 février 2024**

**9 h 30 à 16 h**

**180, côte de l'Acadie, Sherbrooke  
Salle 03**

Parmi les points qui seront à l'ordre du jour de l'assemblée générale, on retrouve :

- ◆ Réseaux d'entraide
- ◆ Activité Marche-don / Cours-don de Leucan
- ◆ Maraudage du secteur de la construction

*\* Un dîner vous sera servi sur place*

*Nous vous demandons de confirmer votre présence avant le 1<sup>er</sup> février 2024,  
en communiquant avec Karine Normandin par courriel :  
[karine.normandin@csn.qc.ca](mailto:karine.normandin@csn.qc.ca) ou par téléphone : 819 563-6515*

Nous comptons sur votre présence et vous transmettons nos salutations syndicales.

Steve McKay, secrétaire général

CCSNE | Facebook.com/ConseilCentralEstrie | [www.CCSNE.csn.qc.ca](http://www.CCSNE.csn.qc.ca)

Politique d'aide aux petits syndicats au verso



# Politique d'aide aux petits syndicats

## Assemblée générale et congrès

La limite de 100 membres et moins sert de critère pour déterminer un petit syndicat.

### Salaire et dépenses

- 1 à 30 membres : 75 % du salaire et du dîner pour une (1) personne déléguée par syndicat.
- 31 à 50 membres : 50 % du salaire et du dîner pour une (1) personne déléguée par syndicat.
- 51 à 100 membres : 25 % du salaire et du dîner pour une (1) personne déléguée par syndicat.

Les petits syndicats accrédités depuis moins de 90 jours ou en instance d'accréditation auront droit à un remboursement équivalent à 100 % du salaire et du dîner pour une (1) personne déléguée par syndicat (si le syndicat n'a pas les fonds nécessaires).

### Kilométrage

La participante ou le participant d'un petit syndicat aura droit à un remboursement selon les barèmes en vigueur alloués à l'employé de bureau de la CSN, de l'excédent du kilométrage entre sa résidence et son lieu de travail.

Un seul remboursement par syndicat sera accordé, si les participantes et les participants résident dans la même ville.

### Barèmes de la CSN

- Dîner : 24,50 \$
- Kilométrage : 0,607 \$

Politique adoptée le 7 février 1995  
Modifiée le 15 mai 2013  
Modifiée le 14 mai 2023 (barèmes)